SLIME Un premier pas contre la précarité énergétique

un programme coordonné par

CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

SLIME
Services locaux pour la maitrise de l'énergie

Fonctionnement et résultats du programme SLIME

L'objet de cette note est de contribuer à la concertation sur le Plan de rénovation des bâtiments (axe 2 – actions 6 et 8) sur le volet amont du parcours d'accompagnement des ménages, à savoir le repérage des ménages en précarité énergétique.

Mundo M - 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil
Tél : 01 55 86 80 00
Mail : info@cler.org

I – Le SLIME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

1. LE PRINCIPE DU SLIME

Pour amorcer localement, avec les ménages, un travail autour de la notion de « mieux-vivre » dans leur logement et **envisager des pistes durables de sortie de la précarité énergétique**, la question de la **détection** et du premier contact avec l'ensemble des familles concernées est **essentielle**.

Ainsi, dans le cadre d'un plan d'action global et territorialisé de lutte contre la précarité énergétique (intégré au Plan départemental d'amélioration du logement des personnes défavorisées, Plan climat énergie territorial, Agenda 21...), la mise en place d'un SLIME permet de se concentrer sur les volets détection, conseils personnalisés et prise en charge des ménages rencontrant des difficultés avec leurs factures d'énergie. Le SLIME tente **d'échapper au piège de l'opération purement curative** qu'il faut sans cesse renouveler d'une année sur l'autre sans que la situation des ménages ne se soit réellement améliorée.

L'objectif est du SLIME est **d'intervenir rapidement et massivement auprès des ménages en difficulté dans leur gestion de l'énergie**. Il constitue un **guichet unique local de prise en charge des situations de précarité énergétique**, quel que soit le statut d'occupation des ménages. Un SLIME intègre **systématiquement trois étapes** :

1. **sensibiliser et impliquer l'ensemble des « donneurs d'alerte » locaux** en leur proposant une procédure simple de signalement des situations préoccupantes rencontrées dans le cadre de leur activité ;
2. effectuer des visites à domicile pour établir un **diagnostic sociotechnique** de la situation des ménages concernés, et leur fournir gratuitement des conseils et des petits équipements d'économie d'eau et d'énergie (réducteurs de débit, coupe-veille automatique, joints de porte et de fenêtre…) ;
3. mobiliser et impliquer les acteurs du territoire qui détiennent des solutions pour améliorer la situation énergétique des ménages visités, afin d'orienter vers eux les ménages et leur proposer des **solutions durables et adaptées** pour sortir de la précarité énergétique

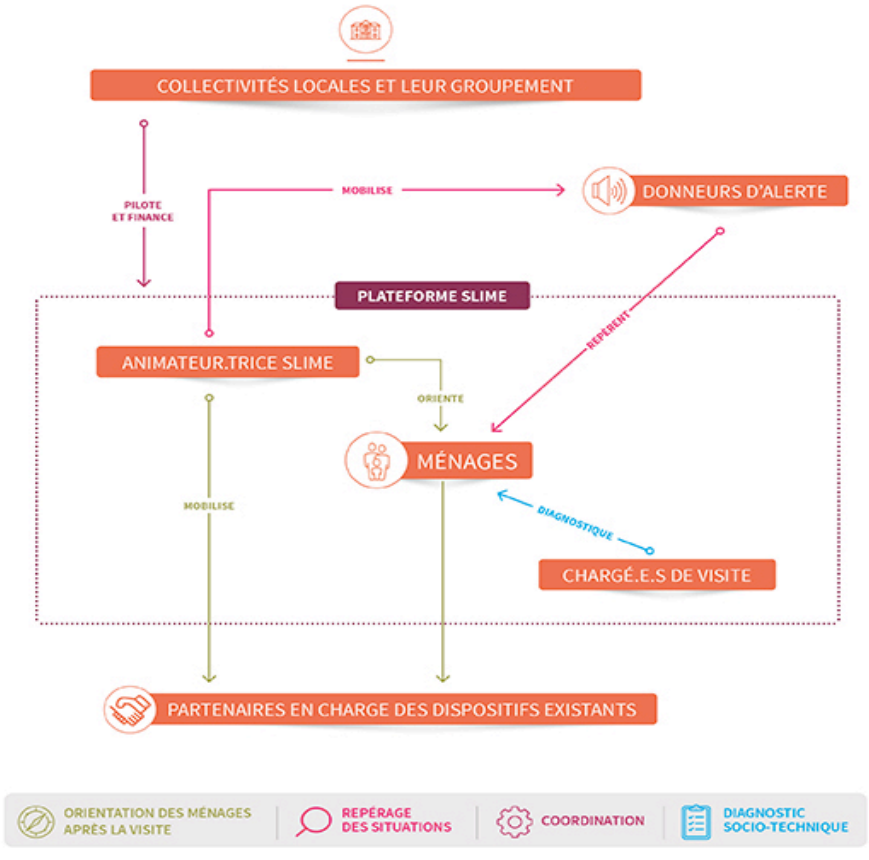

2. LES SPÉCIFICITÉS DU SLIME

a. Un programme qui s'appuie sur des expertises de terrain

La méthodologie SLIME, telle qu'elle est déployée depuis 2013, s'appuie sur les conclusions d'une étude sociologique et le retour d'expérience d'un projet européen.

En effet, une étude[1] comparant différents dispositifs de lutte contre la précarité énergétique en France et à l'étranger (Haute-Savoie, Gers, Guyane, Tarn, et Québec) a été menée par un groupe de sociologues de l'énergie. L'étude préconise le développement de services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) dont les objets seraient :
- la **réalisation de visites à domicile rapides** auprès des ménages repérés en situation de précarité énergétique
- une **analyse de la situation des ménages accompagnée de recommandations** pour améliorer leur situation
- et la **prise en charge par les dispositifs existants** des ménages visités pour **mettre en place des solutions durables**.

Par ailleurs, le **CLER a coordonné la mise en œuvre du projet européen** ACHIEVE (2011 – 2014) dans cinq pays : France, Bulgarie, Allemagne, Slovénie et Royaume-Uni. Le projet a permis **d'accompagner 1951 ménages en situation de précarité énergétique identifiés par des partenaires locaux** (travailleurs sociaux, unités habitat...) **vers une sortie de la précarité énergétique**, grâce à la réalisation de diagnostics sociotechniques.

b. Un programme complémentaire des dispositifs existants

Le SLIME, comme outil d'animation territoriale, ne cherche pas à augmenter le nombre de dispositifs disponibles sur un territoire mais à **mettre en cohérence des programmes existants**, de manière à orienter des ménages vers eux.

Le succès d'un SLIME repose sur les **configurations partenariales** qui peuvent mobiliser de nombreux partenaires de statuts divers, associés en étape 1 (identification par des donneurs d'alerte) ou 3 (utilisation de dispositifs existants) selon les dynamiques locales.

Le SLIME est une **solution opérationnelle pour le service public de l'efficacité énergétique**. Il est déjà utilisé par plusieurs territoires **en amont des guichets uniques** ou **des plateformes territoriales de la rénovation énergétique** pour faire travailler ensemble les acteurs concernés et ainsi **améliorer la lisibilité pour des ménages**.

c. Un programme pour tous les statuts d'occupation

La précarité énergétique touche tous les statuts d'occupation. Malheureusement les **solutions sont trop peu nombreuses pour les locataires du parc privé** (30% des ménages précaires). Le SLIME donne l'opportunité à la collectivité de se saisir du problème. En effet, comme tous les statuts d'occupation sont concernés par le diagnostic sociotechnique, **la collectivité volontaire se doit de proposer des solutions adaptées aux cas rencontrés**.

Ainsi, plusieurs SLIME sont adossés à des fonds locaux ou sociaux de maitrise de l'énergie. Ces fonds apportent des **aides financières aux travaux de rénovation pour les situations non prises en charge par les dispositifs classiques**. Les locataires peuvent donc souvent en bénéficier.

[1] BESLAY C., GOURNET R., ZELEM M.-C., et al., Analyse sociotechnique comparée des dispositifs de réduction des

Ailleurs, des expériences de **médiation entre propriétaire bailleur et locataire** ont été menées dans le cadre de SLIME pour **conseiller et inciter le bailleur à réaliser des travaux performants du point de vue énergétique**.

Ces dispositifs sont financés en dehors du SLIME, mais ils sont créés en lien avec le SLIME, faisant ainsi bénéficier les ménages repérés d'un accompagnement adapté.

d. Un programme financé par les certificats d'économies d'énergie « précarité énergétique »

Depuis 2013 le programme SLIME est éligible aux certificats d'économies d'énergie. Il est le 1er programme **éligible aux CEE « précarité énergétique »** (janvier 2016). Sa reconduction a été actée pour 2018 uniquement, sans visibilité pour les collectivités pour la suite.

L'éligibilité aux CEE constitue un levier financier important pour les collectivités, puisqu'ils permettent de cofinancer environ 50% de leurs dépenses.

II – RÉSULTATS PRODUITS ET OUTILS DÉVELOPPÉS

1. RÉSULTATS

Le **SLIME est coordonné par le CLER depuis 2013**.

a. Une cinquantaine de collectivités investies et un vivier en pleine croissance

En 5 ans, **49 collectivités se sont investies dans un SLIME**. En 2017, 34 collectivités sont actives (soit les deux tiers), 13 ont arrêté et 2 ont transféré le SLIME au niveau intercommunal.

Leur type est très variable, avec cependant **une majorité de conseils départementaux** et un **socle de villes et de CCAS**, trois types de collectivités ayant des compétences fortes dans le domaine social.
Le SLIME est déployé par 14% des départements, soit les précurseurs et les visionnaires. Le **programme est donc mûr, outillé, reconnu pour être approprié par un plus grand nombre de collectivités** (plus "suiveuses").

En 5 ans, ces 49 collectivités volontaires :
- couvrent **15% de la population nationale**
- ont investi près de **12 millions d'euros** dans le programme
- ont **accompagné près de 20.000 ménages**

Moins de 400 ménages en 2013, près de 15.000 en 2017 : la **croissance est exponentielle** et laisse une grande marge de progression pour atteindre plus de ménages.

b. Des résultats tangibles pour les ménages

Suivant les préconisations données suite au diagnostic, les ménages sont orientés vers une ou plusieurs solutions. Ainsi, en 2016 :
- Un ménage sur cinq est orienté vers une solution de travaux. Pour les **propriétaires occupants**, c'est **plus de la moitié des ménages qui sont amenés à réaliser des travaux**.
- Un ménage sur quatre 24% verra son abonnement ajusté ou son paiement échelonné, concernant la facture d'énergie.
- 19% des ménages ont été orientés vers un relogement.
-18% ne bénéficiant pas des tarifs sociaux de l'énergie pourront y avoir recours.
- Pour 8% des ménages, le bailleur est contacté.
- 8% bénéficieront d'un accompagnement budgétaire et 6 % d'un accompagnement juridique

c. Des opportunités en terme d'emploi

Le SLIME a créé et structuré **un nouveau métier** (réalisation de diagnostic sociotechnique), appuyé par une formation et des outils.

En 5 ans, les collectivités se sont appuyées sur **233 ETP** (équivalent temps plein) pour réaliser le SLIME. Ces emplois sont **en partie occupés par des jeunes** avec ou sans diplôme qui bénéficient de formations, d'une expérience professionnelle valorisante et valorisable, ce que facilitera leur entrée sur le marché du travail.

2. OUTILS

En plus de l'accompagnement de chaque collectivité, principalement pour la constitution du dossier de candidature, le CLER a développé des outils pour les collectivités pilotant un SLIME et leurs partenaires :

- Module de **formation professionnelle** au diagnostic sociotechnique
- **Logiciel** pour accompagner la réalisation du diagnostic sociotechnique et le suivi du dispositif (www.solidiag.fr)
- Guide de démarrage : **méthodologie et retours d'expériences**, en ligne (www.lesslime.fr et sur papier)